



Dégâts au pas de tir 25 m

18 juin 2024

Important - A l'attention de tous les membres utilisant le pas de tir 25 m

De plus en plus de dégâts sont malheureusement constatés au pas de tir 25 m, sans que les auteurs des tirs qui les provoquent ne se manifestent.

Nous vous rappelons lorsque vous évoluez sur un pas de tir qu'il est attendu de vous en toutes circonstances :

- **que vous respectiez les règles de sécurité,**
- **que vous maîtrisiez votre arme,**
- **et que vous adoptiez un comportement responsable en adéquation avec la pratique du tir.**

En particulier, il vous appartient en vertu de notre règlement intérieur de respecter les installations et de signaler aux responsables des pas de tir ou à un membre du Comité Directeur tout dégât que vous occasionnez.

Nous vous rappelons également, qu'en vertu de notre règlement intérieur, si vous faites l'acquisition pour la première fois d'une arme de calibre supérieur au 22 LR, **vous devez suivre une formation complémentaire** avec un(e) encadrant(e) pour pouvoir l'utiliser au stand. Actuellement très peu de membres respectent cette obligation.

Nos encadrant(e)s sont disponibles pour vous initier au tir aux gros calibre, ainsi que pour identifier les besoins en formation de ceux qui ont des difficultés à toucher les cibles.

Nous comptons donc sur votre diligence et votre sens des responsabilités. Les dégâts occasionnés aux installations sont préjudiciables à tous et génèrent des heures de travail de bénévoles et des coûts inutiles (et parfois très importants) pour les réparations.

Le Comité Directeur

Sierentz Tir Sportif - Hohlegasse, 68510 Sierentz - Tel : 03.89.83.93.46.

Association de droit local (code APE : 926C Autres activités sportives N°SIREN : 453 016 172 N°SIRET : 453 016 172 00018)

Affiliée à la FFT Club N° 0168062, à la LRTA, à l'AGR, à la FSGT et à l'OMSAP Sierentz

Agrément Jeunesse et Sport : N° 01/94/68/S 1994 du 15.06.1994